



| DÉLIBÉRATION 13-2024

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	19
Absents	2
Procurations	2
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt et un février 2024 (21/02/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-six février 2024 (26/02/2024) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (19) : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, BIARD Ludovic, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent

Excusés avec procuration (2) : DILLON Valérie (procuration GARRIGUES Véronique), ALBAN Marie-Françoise (procuration GIROUSSE Laurent)

Absents (2) : LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Cession à la Mairie et intégration dans le domaine public de la parcelle n°928, section C du Lotissement Louise Michel

Par la délibération 106-2019 le conseil municipal a accepté la cession gracieuse à la commune des parcelles cadastrées section C n°1646, 1647, 1648 et 1649 du lotissement Louise Michel, en vue d'un transfert dans le domaine public communal.

Lors de ce vote la parcelle cadastrée n°928, section C, d'une superficie de 1a96ca n'a pas été incluse.

Cela doit donc être régularisé suite à la demande de M. Guillot, propriétaire de cette parcelle qui souhaite en faire cession gracieuse à la commune.

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans le domaine public communal cette parcelle rattachée au lotissement Louise Michel.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20240226-13D2024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Donne** son accord pour la cession gracieuse à la commune de la parcelle cadastrée n°928, section C, d'une superficie de 1a96ca en vue d'un transfert dans le domaine public communal ;
- **Dit** que tous les frais relatifs au transfert sont à la charge du propriétaire actuel ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

